

DEPARTEMENT
VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT
ARGENTEUIL
CANTON
TAVERNY
COMMUNE
BESSANCOURT

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N°4/2024

DECISION

Demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2024

Construction terrain de 2 terrains de tennis couverts complexe « Les Marboulus »

Le Maire, Jean-Christophe POULET,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délégation du Conseil municipal accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 01-08-07-20 du 31 mars 2022 ;

Considérant le projet suivant :

- Construction de 2 terrains de tennis couverts au complexe sportif « Les Marboulus » pour 1 113 122 € H.T

Considérant que ce projet est éligible à la demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2024 hauteur de 45% du montant H.T des travaux;

DECIDE

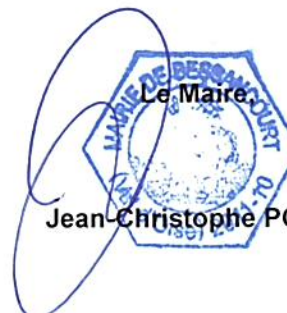
Article 1^{er} : de solliciter, pour le projet :

- Construction de 2 terrains de tennis couverts au complexe sportif « Les Marboulus » pour 1 113 122 € H.T

la subvention à l'Etat au titre de la DETR 2024

Article 2 : Le Directeur Général des Services de la Mairie de Bessancourt est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Val d'Oise.

Fait à Bessancourt, le 26 février 2024


Le Maire
Jean-Christophe POULET